

Pass Scolaire loisirs 2026-2027

les jeunes du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix réunis autour d'un même Pass

A partir du 24 septembre 2026, les réservations du Pass Scolaire Loisirs 2026-2027 sont ouvertes. Pour cette nouvelle saison, la CCPMB maintient son tarif à 108 € et harmonise le dispositif avec la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc. **Les jeunes des 14 communes bénéficient désormais du même Pass, au même tarif et avec les mêmes accès. Seule évolution : le Montenvers – Mer de Glace et le Tramway du Mont-Blanc ne sont plus inclus dans le dispositif, à la suite de la décision du Conseil départemental de la Haute-Savoie, gestionnaire de ces équipements.**

Le Pass Scolaire Loisirs bénéficie aux moins de 25 ans scolarisés dans l'une des 14 communes du PAYS du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix ou résidents dans la Vallée et scolarisés à l'extérieur. Il permet de profiter toute l'année des remontées mécaniques des domaines skiables* et du transport public Le Valléen.

Une offre rendue possible grâce à l'engagement conjoint des deux communautés de communes et des exploitants des remontées mécaniques.

3 INFOS À RETENIR

1- Un Pass à 108 € grâce à un effort collectif

Avec plus de 6 000 Pass vendus chaque année, les deux communautés de communes peuvent négocier auprès des exploitants des remontées mécaniques un tarif privilégié de 216 € par Pass. Sur ce montant, chacun finance également une part : 25 % pour les collectivités et 25 % pour les exploitants. C'est pour cette raison que seulement 108 € par enfant sont demandés aux familles.

Derrière ce tarif, il y a donc un engagement financier important des deux communautés de communes d'environ 350 000 €.



2- Un Pass identique Vallée de Chamonix et Pays du Mont-Blanc

C'est la nouveauté majeure de cette saison : les jeunes des 4 communes de la Vallée de Chamonix bénéficient désormais du même Pass Scolaire Loisirs que ceux du Pays du Mont-Blanc, au même tarif et avec les mêmes accès. Cette harmonisation permet notamment d'intégrer Le Valléen au dispositif pour les jeunes de la Vallée de Chamonix.

3 - Retrait du Montenvers et du Tramway du Mont-Blanc

Le seul changement pour cette saison concerne le Montenvers – Mer de Glace et le Tramway du Mont-Blanc. Le Département de la Haute-Savoie, gestionnaire de ces deux sites, ne reconduit pas sa participation au dispositif, comme le faisait depuis des années l'ancien gestionnaire la Compagnie du Mont Blanc.. Cette évolution entraîne donc leur retrait du périmètre du Pass pour la saison 2026-2027.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Jeunes né(e)s entre le 2 décembre 2001
et le 30 novembre 2020,**

SCOLARISÉ(E)S sur l'une des dix communes
(Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy,
Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy,
Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches),
ou l'une des 4 communes (Chamonix, Les
Houches, Servoz et Vallorcine)

OU Y RÉSIDANT et scolarisé(e)s à l'extérieur
(étudiant notamment. Un justificatif -l'avis
d'imposition- sera demandé dans ce cas-là).

MODE D'EMPLOI

Remplir le formulaire de réservation et
téléverser les justificatifs demandés.

**Attention, cette étape n'équivaut pas
à un achat**

**Pour finaliser l'achat, rendez-vous aux
caisses des remontées mécaniques**
(Compagnie du Mont Blanc pour la CC VCMB)
**après validation de votre réservation
et procéder au règlement de 108 €.**

**Les réservations s'effectuent
exclusivement en ligne :**

Pour la CCPMB : sur ccpmb.fr jusqu'au
30 novembre 2026

Pour la CCVCMB : sur viacham.com jusqu'au
31 décembre 2026

Contacts Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc :

Président : François-Xavier Laffin

Presse : Juliette Pottier

06 62 02 03 57 / juliette.pottier@ccvcmb.fr

Contacts Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc :

Président : Jean-Marc Peillex

jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard

06 47 66 34 80 / elisabeth.amblard@ccpmb.fr

* Evasion Mont-Blanc (Les Contamines-Montjoie, Megève, Saint-Gervais, Portes du Mont-Blanc), Les Houches / Saint-Gervais, Passy Plaine-Joux
et Praz-sur-Arly (Val d'Arly)